

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 26 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 3

OBJET : Association Foncière de Remembrement : désignation des membres

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, constitué en février 2013 pour une durée de six ans, doit être renouvelé.

La Commune de Riom et la Chambre d'Agriculture sont appelées à proposer une liste de membres, la décision finale appartenant au Préfet.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 février 2013 approuvant les nouveaux statuts de l'Association Foncière de Remembrement sur la Commune de Riom,

Vu le Code Rural,

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, et son décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 ont modifié le socle réglementaire régissant les Associations Foncières de Remembrement (AFR),

Le Maire étant membre de droit,

le Conseil Municipal est invité à désigner sept membres, sur proposition de l'Association Foncière de Remembrement :

- **M. DAMON Cyril – le Marais - RIOM**
- **M. PANNETIER Thomas – domaine Palbot - MENETROL**
- **Mme BOUCHON Isabelle – les Cinq Maisons – le Marais - RIOM**
- **M. CHAMPION Christian – Les Caillots – ST BONNET PRES RIOM**
- **M. DELOCHE François – les Grandes Macholles - RIOM**
- **M. ARNAUD Thierry – Domaine Perrette Arnaud - RIOM**
- **M. VERSEPUY William – 8 route de Clermont - MARSAT**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL